



District de la Veveyse

Accueil Familial
de Jour

CHARTRE

UTILISATION HARMONIEUSE DES NOUVEAUX MEDIAS

En tant qu'accueillant-e, je dois maîtriser le contenu des écrans des enfants

RÈGLES

- Pas de diffusion sur internet
- Photos à l'usage exclusif entre les parents et l'accueillant-e
- Autorisation formelle des représentants légaux obligatoire pour photos et vidéos

- Les enfants accueillis emploient uniquement les appareils mis à disposition par l'accueillant-e
- Les normes PEGI sont strictement appliquées

- Aucune information concernant les placements ne peut être diffusée par internet (blog, réseaux sociaux, etc.)
- Un enfant accueilli ne peut pas utiliser internet sans surveillance, quel que soit son âge

1. PHOTOS ET VIDEOS

2. ECRANS

3. INTERNET

RECOMMANDATIONS

A. TEMPS

- Avant 3 ans : pas d'écran
- De 3 à 6 ans : au max 30 minutes par jour
- Dès 6 ans : des règles claires sont fixées

B. LIEUX

N'autorisez pas d'écrans dans des pièces fermées ou loin de vos yeux

C. SOMMEIL

Arrêtez les écrans au moins 30 minutes avant la sieste

D. UTILISATION

- Définissez l'activité et limitez la durée
- Donnez un sens aux écrans et intégrez-les dans un projet
- Basez-vous sur les recommandations des « Écrans ABC »